



## COMMUNIQUE

@scppinfo

### **La SCPP mobilise 9 millions € d'aides pour un plan de soutien à la production phonographique**

#SCPP / #plandesoutienSCPP2020

14/04/20

Face à la crise sanitaire, la SCPP (Société Civile des Producteurs Phonographiques) lance un plan de soutien d'un montant de 9 millions € à destination de ses membres producteurs phonographiques. Le plan de soutien comprend deux volets : des aides financières destinées exclusivement aux producteurs indépendants, à hauteur de 5,2M€, et des aides à la création pour favoriser la relance de l'activité à l'issue du confinement, à hauteur de 3,8M€. Près de 75% du montant total de ce plan de soutien devrait ainsi bénéficier aux 3 000 producteurs indépendants de la SCPP.

Ce plan de soutien de la SCPP de 9 millions € intervient après l'adoption d'un Fonds de secours par le CNM, destiné exclusivement à certaines entreprises du spectacle vivant, l'adoption par la SACEM d'un plan de mesures d'urgence destiné à ses membres auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et la mise en place par la SPPF d'avances exceptionnelles sur des répartitions prévues en 2021, à destination de ses membres producteurs phonographiques.

L'ensemble de ce plan de soutien est exclusivement financé par des sommes affectées aux aides à la création prévues à l'article L.324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle. La SCPP remercie vivement le Premier Ministre, M. Edouard PHILIPPE et le Ministre de la Culture, M. Frank RIESTER, pour avoir pris l'ordonnance du 27 mars 2020, ayant permis que des sommes visées à cet article du CPI soient utilisées à des fins d'aides financières jusqu'au 31 décembre 2020.

La SCPP espère que ce plan de soutien, qui manifeste la solidarité entre eux des différents membres de la SCPP, quelle que soit leur taille, permettra à l'ensemble de ses membres de surmonter les difficultés créées par la crise sanitaire et favorisera le redémarrage de leur activité.

Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman - [anouchka.roggeman@scpp.fr](mailto:anouchka.roggeman@scpp.fr)

*La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Plus de 3000*

*producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit la majorité des producteurs indépendants français et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. [www.scpp.fr](http://www.scpp.fr) @scppinfo #scpp*